

M. Nielsen: Je suis très heureux d'apprendre que le ministre est prêt à accepter une suggestion, mais il doit certainement se sentir fatigué car il oublie certains aspects de la proposition. J'avoue que c'est une possibilité, mais je voulais savoir pourquoi une partie des redevances actuellement versées au Trésor fédéral n'est pas donnée aux Indiens et aux tribus du Yukon? Si le gouvernement veut insister pour que les redevances actuelles, ou légèrement rajustées, soient versées au Trésor fédéral, pourquoi ne donne-t-il pas aux Indiens du territoire le droit d'en toucher une partie? Je ne propose pas une autre redevance en plus de celle qui est déjà imposée.

L'hon. M. Chrétien: C'est ce qui se passe en Australie.

M. Nielsen: Je n'ai pas compris ce qu'a dit le ministre.

L'hon. M. Chrétien: J'ai dit que c'était ce qui se passait en Australie. C'est une redevance supplémentaire.

M. Nielsen: Non point. Si j'ai bien compris comment on procède là-bas, une société minière désireuse d'entamer ses activités doit, au préalable, conclure un accord avec le gouvernement australien. C'est dans le cadre de cet accord que l'on négocie et évoque assez longuement les redevances en question. Mais il ne s'ensuit pas que le gouvernement détermine le montant des redevances qui lui paraît souhaitable et y ajoute ensuite une redevance supplémentaire à l'intention des indigènes. En tout état de cause, même si je faisais erreur sur ce point, il y a longtemps que le gouvernement canadien aurait dû garantir à nos indigènes une partie des redevances qui vont actuellement au Trésor fédéral. Il s'agit d'une obligation morale que l'on devrait remplir sans imposer aux Indiens du Yukon toutes les dépenses et difficultés inhérentes à un recours devant un tribunal dans le but de faire reconnaître leurs droits.

Il y a assurément une obligation morale de faire droit aux revendications légitimes de ces gens, étant donné qu'il n'y a pas eu de négociation avec les Indiens. Aucun traité n'a été négocié au Yukon. Le cas est bien différent dans les provinces où des traités ont été négociés avec la majorité des tribus indiennes et où, en vertu de ces ententes conclues par traité, les Indiens ont droit à une compensation, si maigre soit-elle. Ici, au Yukon, le gouvernement du Canada a prétendu assumer le contrôle sur toutes ces terres sans obtenir au préalable l'avis des Indiens.

Le ministre connaît très bien les vœux précis de la Fraternité des Indiens autochtones du Yukon, parce qu'il a lui-même participé à la fondation de cette Fraternité. Il sait que les Indiens veulent qu'on reconnaisse leurs droits, mais le ministre n'a pas donné la moindre assurance qu'on les reconnaîtra jamais. C'est une chose que la présente mesure devrait prévoir, d'autant plus que dans son libellé actuel, elle constitue un abus de confiance imposé au Parlement du Canada en ce qui concerne l'assurance que ces droits seront garantis aux autochtones. Ce qu'ils veulent maintenant, c'est que le ministre déclare que telle sera la politique du gouvernement. Si le gouvernement refuse de faire une pareille déclaration, il se trouvera à un moment critique face à des instances en

justice, qui entraîneront des injonctions et paralyseront des programmes importants. Je préviens loyalement le ministre de cette éventualité. Je crois qu'il sait lui-même que cela va se produire. Mais on pourrait éviter tout cela si le ministre prenait la parole pour dire que les obligations morales—on peut même soutenir que ce sont des obligations légales—du gouvernement de Canada à reconnaître les droits des autochtones du Yukon—seront tenues.

Il suffit qu'il dise que la politique gouvernementale sera de veiller à ce qu'une partie des redevances soient versées à une caisse désignée, au profit des populations indiennes du Yukon. C'est une chose bien simple, mais je doute fort qu'il y consente. De fait, si on peut se fier aux déclarations du premier ministre (M. Trudeau), ce qui devient de plus en plus difficile maintenant, nous avons obtenu l'assurance il y a deux ans en Colombie-Britannique qu'aucun autre traité ne serait conclu avec les Indiens. Il s'ensuit que les Indiens ont un avenir fort peu brillant, notamment ceux du Yukon et un bon nombre de ceux des Territoires du Nord-Ouest.

Le bill renferme une autre particularité détestable. J'ai dit qu'il y en avait quatre, et mentionné les redevances, l'absence de recours judiciaire et le pouvoir de réglementation. La quatrième objection que je formule au nom de l'industrie et de la population du Yukon est que le projet de loi, et on s'en rend compte au premier coup d'œil, accorde des pouvoirs discrétionnaires à des personnes telles que l'ingénieur des mines, le registraire minier, le ministre, le sous-ministre et une foule de fonctionnaires qui font partie de l'empire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Tous ces bureaucrates, chacun dans son domaine de responsabilités, sont habilités à prendre des décisions à propos de tout, depuis l'exploration jusqu'à la production, décisions qui peuvent toucher de façon cruciale la production elle-même. A cause de cette absence de garanties, de ce genre de pouvoirs discrétionnaires étendus, aucun des planificateurs engagés dans l'exploitation des ressources minérales ne peut avoir la moindre assurance que la situation ne sera pas modifiée.

Ce qui est valable aujourd'hui, au moment où les premiers prospecteurs entrent en activité, peut très bien changer demain. Le ministre sait qu'il faut environ trois ans pour qu'une mine passe du stade de l'exploration à celui de l'exploitation. Si les industriels ne trouvent pas dans nos statuts de dispositions de garantie, des règlements qui régiront leurs travaux depuis l'exploration jusqu'à la production, ils ne s'engageront tout simplement pas. A preuve, certains, comme le président de l'Anvil Mining Corporation, ont déclaré sans ambages que s'ils avaient été visés par les mêmes propositions législatives lorsqu'ils ont décidé de lancer leur projet de développement de 100 million de dollars à Faro au Yukon, ils n'auraient pas pris cette décision.

Le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) a dit hier qu'une déclaration semblable avait été faite à l'égard d'un programme de 150 millions de dollars pour Terre-Neuve et le Labrador, savoir que, si les responsables avaient pensé, au moment où ils ont décidé de donner